

## **COMPTE-RENDU BUREAU DU 17 FÉVRIER 2025**

---

1. ÉTUDE SUR LA DÉPRISE DE L'ÉLEVAGE : PRÉSENTATION DU CONTENU DE LA PRESTATION QUI SERAIT CONFIEE À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE (ET SAFER) DANS LE CADRE DU PLAN D' ACTIONS TRAME VERTE ET BLEUE
2. MISE EN SERVICE DE 9 PRISES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES AU SIÈGE DE LA CC LACQ-ORTHEZ À MOURENX
3. REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ
4. SOUTIEN FINANCIER À DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025
5. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT (PROCÉDURES FORMALISÉES) :
  - Fourniture, installation et entretien d'équipements de signalisation verticale – Avenant n°1.
6. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CESSION DES BIENS SUIVANTS (> 4 600 €) :
  - Nacelle élévatrice de personne GSR 16T sur châssis.
7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSION DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :
  - Renault Kangoo utilitaire.

### **1. ÉTUDE SUR LA DÉPRISE DE L'ÉLEVAGE : PRÉSENTATION DU CONTENU DE LA PRESTATION QUI SERAIT CONFIEE À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE (ET SAFER) DANS LE CADRE DU PLAN D' ACTIONS TRAME VERTE ET BLEUE**

Dans le cadre de la stratégie et de son plan d'actions en faveur de la biodiversité, la CC Lacq-Orthez s'est engagée dans l'amélioration des connaissances sur l'élevage via l'élaboration d'un portrait de territoire, l'anticipation des évolutions de ce secteur d'activité, en évaluant l'importance du phénomène, et les risques liés à la déprise agricole. La chambre d'agriculture et la SAFER ont été sollicitées pour définir le contour de cette étude, les éléments à recueillir et l'organisation possible.

Cette étude portera sur les éleveurs (bovins, ovins, caprins) du territoire. L'objectif sera de recueillir un certain nombre d'informations concernant ces exploitations, non disponibles de façon nominative à ce jour ou partiellement. Ensuite seraient ciblés les éleveurs de plus de 55 ans sans suite, en leur proposant un échange direct avec la chambre pour évaluer la pérennité de l'installation et évoquer les leviers d'actions possibles existants ou à créer pour maintenir l'activité. La compensation environnementale dans le cadre des projets industriels peut être l'une des pistes. Avis favorable de la commission environnement du 4 février.

*La majorité du bureau a émis un avis favorable sauf M. Francis LARROQUE, contre.*

### **2. MISE EN SERVICE DE 9 PRISES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES AU SIÈGE DE LA CC LACQ-ORTHEZ À MOURENX**

Un certain nombre d'obligations règlementaires s'imposent à la collectivité en sa qualité d'employeur et de propriétaire de bâtiments. Les typologies de bâtiments sont diverses (avec/sans parking, parking privé/public, propriétaire occupant/pas occupant, installations électriques suffisamment dimensionnées ou pas, etc.). Une consultation est en cours pour retenir un maître d'œuvre qui devra étudier les impacts techniques et budgétaires de ces règlementations sur le patrimoine bâti communautaire, puis d'envisager un programme d'équipement sous

forme de PPI. Le nombre croissant de véhicules électriques dans la flotte de la CC Lacq-Orthez ainsi que les demandes formulées par des agents sont à la base d'une proposition votée au BS 2024 d'ajouter des bornes de recharge sur le site de Mourenx. L'accroissement du nombre de prises nécessite l'adoption d'une gestion externalisée payante proposée au Président.

*Avis favorable du bureau.*

### **3. REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Point reporté au prochain bureau.

### **4. SOUTIEN FINANCIER À DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

*Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune d'ARGAGNON pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.*

*Il appartiendra lors d'un prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de la subvention à attribuer.*

### **5. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCÉDURES FORMALISÉES) :**

- 👉 Fourniture, installation et entretien d'équipements de signalisation verticale – Avenant n°1 :

*Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet la fourniture, l'installation et l'entretien d'équipements de signalisation verticale. Le marché notifié le 3 février 2023 a été attribué à la société SAS Sud-Ouest Signalisation (81150 MARSSAC) dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande avec montant minimum de 100 000 € HT et montant maximum de 600 000 € HT. Les prix de pose de police ou directionnel ont été demandés complet, c'est-à-dire réalisation du massif béton, mise en place du mat et fixation des panneaux. Or ces panneaux seront mis en place sur des massifs béton déjà existants. L'avenant n°1 permet de revoir le tarif où seules la mise en place du support et la fixation des panneaux seront prises en compte.*

### **6. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CESSIION DES BIENS SUIVANTS (> 4 600 €) :**

- 👉 Nacelle élévatrice de personne GSR 16T sur châssis :

*Le bureau autorise son Président à signer la cession de la nacelle élévatrice de personne GSR 16T sur châssis dont la vente aux enchères est supérieure à 4 600 €. La mise à prix était de 8 000 € et le résultat de la vente aux enchères est de 12 415 €.*

### **7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSIION DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :**

- 👉 Renault Kangoo utilitaire : mise à prix, 1 500 € - Résultat enchère : 1 500 €.